

Numismatique et économie monétaire de l'Occident médiéval et moderne

Numismatique et économie monétaire de l'Occident médiéval et moderne

Conférences de l'année 2012-2013

Marc Bompaire



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/ashp/1606>

DOI: 10.4000/ashp.1606

ISSN: 1969-6310

Publisher

École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques

Printed version

Date of publication: 1 September 2014

Number of pages: 191-196

ISSN: 0766-0677

Electronic reference

Marc Bompaire, « Numismatique et économie monétaire de l'Occident médiéval et moderne », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [Online], 145 | 2014, Online since 15 December 2014, connection on 26 September 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/1606> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.1606>

NUMISMATIQUE ET ÉCONOMIE MONÉTAIRE DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL ET MODERNE

Directeur d'études : M. Marc BOMPAIRE

Programme de l'année 2012-2013 : I. *Le Problème de l'or au Moyen Âge* (suite). — II. *Étude de livres de changeurs médiévaux. Les listes de monnaies.* — III. *Étude de trésors monétaires : le trésor d'Alife (Italie, XI^e s.).*

Quelques séances ont été consacrées à la présentation de documents monétaires caractéristiques de la fin du Moyen Âge comme le compte de fabrication de l'atelier de Limoges pour le compte d'Édouard III ou comme les avis au roi Philippe III présentés par les maîtres des monnaies qui ont été l'occasion d'aborder dans leur contexte à la fois les débuts de la politique monétaire et les origines de l'administration monétaire royale. Une séance s'est tenue au cabinet des Médailles sous la conduite de Florence Codine, conservatrice, qui a présenté les collections et les instruments de travail disponibles.

Plusieurs dossiers de numismatique ont été étudiés au cours de l'année : un trésor monétaire, trouvé en fouilles à Alife (province de Caserta, Italie) et composé en grande majorité de monnaies françaises de la première moitié du XII^e s. Un résumé de cette étude devrait paraître dans la *Rivista italiana di numismatica* 2014.

M. Bernard Barbiche nous ayant aimablement transmis l'inventaire du contenu des coffres ouverts après la mort de Sully (22 décembre 1641) qui contenaient plus de 195 000 livres tournois en monnaies d'or et de 110 000 livres en monnaies d'argent, cela a été l'occasion de relever ce que ce dossier apporte à la connaissance de la circulation monétaire juste au moment de la grande réforme monétaire qui vit la création du louis d'or et de l'écu d'argent, mais aussi à celle des modes de thésaurisation et d'évaluation ; ces éléments appuieront l'édition de cet inventaire après décès préparée par M. Barbiche.

Dans le domaine des sources de l'histoire monétaire, l'étude de listes d'évaluation de monnaies a porté sur les éléments monétaires, datables du début du XIV^e s., qui sont contenus dans le registre de Francesco Bentaccordi dont d'autres aspects ont au cours d'une séance été présentés par Jérôme Hayez (LAMOP) et Fabio Zinelli. La présentation de ce document est en cours de publication (*Il tesoro di un povero. Il memoriale di Francesco Bentaccordi, fiorentino in Provenza*, Jérôme Hayez, Simona Brambilla dir.).

La liste de titres de monnaies d'or et d'argent contenue dans un manuscrit mathématique (Bibl. nat. de France, ms. fr. 2050) a été étudiée après une séance de présentation par M. Stéphane Lamassé (LAMOP) de la place de ce manuscrit dans le panorama des manuscrits mathématiques de la France du XV^e s. L'attribution provisoirement proposée pour cette liste à la région lyonnaise dans les années 1440-1450, s'accorde bien avec les observations de S. Lamassé. L'étude systématique des descriptions des monnaies d'argent françaises de 1385 à 1447 qui y figurent a été l'occasion de confronter ces données au travail de master 2 mené par M. David Knoblauch, plus précisément

sur les gros d'argent dits florettes frappés de 1417 à 1422. Le travail d'identification des autres monnaies d'argent et des monnaies d'or citées par le manuscrit est à poursuivre de façon systématique en vue de l'édition de ce ms. par S. Lamassé ou de la rédaction d'un article qui y serait associé.

Le monnayage de Béarn a fait l'objet d'un colloque en décembre 2012 à Pau dont la publication est en préparation. Cela a été l'occasion d'étudier plus particulièrement l'émission de florins d'or par Gaston Phébus (1343-1391), à partir du croisement de rares sources numismatiques et documentaires, auxquelles s'est ajoutée une lecture du *Dit du florin* de Froissart. Ce monnayage par lequel Febus s'affirme comme prince souverain s'inscrit aussi en plein mouvement du retour à la monnaie d'or en Occident.

Cette vaste question du problème de l'or au Moyen Âge, classique depuis Marc Bloch (« Le problème de l'or au Moyen Âge », *Annales d'histoire économique et sociale*, 5, 1933, p. 1-34) a été également envisagée dans ses deux autres volets : la fin du monnayage d'or à l'époque mérovingienne, d'une part, avec une séance introductive et un exposé de M. Philippe Schiesser présentant son travail de master 2 sur les émissions d'argent mérovingiennes de Touraine. La phase de circulation d'or extérieur, *mancus*, besant ou marabotin a également été abordée à partir de l'article sous presse de Vivien Prigent (« Le mythe du *mancus* et les origines de l'économie européenne », *Revue numismatique*, 2014) consacré au *mancus* au VIII^e-IX^e s. qu'il propose d'identifier au *solidus* léger de Sicile plutôt qu'au dinar arabe. L'enquête s'est également fondée sur le long excursus qu'y a consacré l'ouvrage d'Alexandre Reverchon, *Metzer Denare vom 10. bis 13. Jahrhundert. Untersuchungen zu den Währungsräumen zwischen Maas und Rhein*, Trèves, 2006 (Trierer Forschungen, 44), 657 p., aux p. 131-153. Celui-ci relève qu'à quelques exceptions près les mentions de besants n'apparaissent dans l'espace germanique qu'après 1095 et la création de l'hyperpère de 4,3 g, alors que les rares mentions de *mancus* donnent à celui-ci le poids de 3 deniers de Cologne (4,3 g environ – qui est aussi le poids du dinar) et une valeur de 30 d. (à Brauweiller dès 1051), conforme à ce qu'elle était dans l'Italie carolingienne ou dans l'Angleterre anglo-saxonne. C'est aussi celle du *solidus de auro* mentionné en Bavière et en Saxe et le poids de 3 deniers de Cologne est encore celui d'un *numisma aureum* cité à Cologne dès 1028. Comme ce poids de 3/160 du marc de Cologne correspond très précisément à celui des besants de 56 au marc de Troyes cités dans une charte champenoise de 1207, A. Reverchon en conclut à l'équivalence entre le besant et le *mancus* qui, pour lui comme pour V. Prigent, n'a rien à voir avec la monnaie arabe. C'est en tout cas relever une fois encore la plasticité de la terminologie qui avait été relevée dans l'étude des cens apostoliques, avant et après le *Liber censuum* de 1192 par André Chédeville (« Recherches sur la circulation de l'or en Europe occidentale du X^e à la fin du XII^e s. d'après les cens dus au Saint-Siège », *Le Moyen Âge*, 1977, p. 413-443). La plupart des mentions de besants sont alors transformées en marabotins et des glissements apparaissent aussi entre *aureus*, besant ou marabotin parfois explicités par des gloses (cf. M. Bompaire, « Le mythe du besant », dans *Mélanges Cécile Morrisson*, Paris, 2010 [Centre d'histoire et de civilisation de Byzance. Travaux et Mémoires, 16], p. 93-116). J'ai fait l'hypothèse inverse que le terme de besant désigne lui aussi une monnaie arabe, en particulier le marabotin, au moins à partir du milieu du XII^e s. quand il s'agit du besant de 62 au marc, d'usage fréquent dans le monde Plantagenêt.

Une lecture monétaire de l'Histoire anonyme de la Première croisade

Pour étendre l'enquête à la période antérieure, une lecture cursive de l'Anonyme de la première Croisade (*Histoire anonyme de la Première croisade*, éd. et trad. Louis Bréhier, Paris, 1924) a été engagée. Éclairée par les passages parallèles de Raimond d'Aguilers, Foucher de Chartres, Raoul de Caen, Tudebode ou Guibert de Nogent, elle a permis une approche de la place de la monnaie dans l'armée et dans la société de l'époque. Objet utilitaire et a priori peu digne du récit, la monnaie apparaît le plus souvent pour illustrer un dérèglement des valeurs lié principalement à des épisodes de famine ou parfois à d'autres types de crise comme la vente à vil prix des armes et bagages encombrants lors de la traversée de l'Anti-Taurus. Il en ressort que les Croisés utilisaient leurs deniers quotidiennement dans des échanges et des achats monétarisés pour leur approvisionnement tout au long de l'expédition. Au point qu'après la prise d'Antioche et la dispersion d'une partie de l'armée les princes proposèrent de retenir à leur solde ceux qui risquaient de manquer d'or et d'argent (*fecerunt preconari ut si forte aliquis egens illic adesset et careret et auro et argento ab eis cum gaudio retentus esset*). Devant Jérusalem encore Raimond de Toulouse propose une prime en deniers à tous ceux qui apporteraient des pierres pour combler le fossé (1 denier pour 3 pierres), versement que Raimond d'Aguilers décrit comme un salaire. Achats, ventes, salaires, il y a là les éléments d'une économie monétaire fondée sur le denier occidental. Dans un seul cas, durant le siège d'Antioche par les Turcs, le texte évoque le besant comme prix d'un pain, là où Raimond d'Aguilers parle de 5 sous pour un pain. Il ne faut pas pour autant en tirer une évaluation du besant à 5 s. puisque la poule est dans ce même passage évaluée à 15 sous par l'anonyme contre 8 ou 9 sous pour Raimond d'Aguilers. Raimond rappelle à cette occasion que ces prix reflétaient aussi une grande abondance d'or et d'argent entre les mains des Croisés après la prise d'Antioche, où ils avaient probablement trouvé les besants d'or qu'ils s'échangeaient ainsi. Dans un autre cas, durant le premier siège d'Antioche, c'est une transaction en gros avec les fournisseurs Syriens et Arméniens qui approvisionnaient l'armée qui est évaluée non pas en sous et deniers mais en hyperpères : 8 hyperpères pour la charge d'un âne (... *erat fames immensa ; Armenii et Syrani... vendebant onus unius asini VIII purpuratis qui appreciabantur 120 solidis denariorum*). Cette mention et la conversion en sous et deniers qui suit témoignent que le chroniqueur ne plaquait pas sur la réalité le schéma de ses propres pratiques monétaires en deniers et en sous mais qu'il retranscrit ses observations. De fait, les sous et deniers ne sont guère cités que pour des transactions à l'intérieur de l'armée des Croisés, ce qui donne d'autant plus de valeur aux mentions des autres monnaies qui circulaient dans la région.

Dans les transactions importantes et les cadeaux diplomatiques (ou tributs) proposés par les rois d'Émèse, de Tripoli ou l'amiral de Gabala, l'or, toujours associé à des chevaux (et parfois des mules) est cité de façon générique mais aussi sous forme monétaire comme les 15 000 besants versés par le roi de Tripoli. À Antioche comme à Marra le pillage avait apporté aux Croisés de l'or, de l'argent et des ornements ou de riches vêtements et à Jérusalem, les chevaux et les mules sont aussi décrits à côté de l'or, de l'argent pour parfaire cette évocation de la richesse. De la même façon, l'église créée près de la tombe de saint Georges à Ramalla est dotée de dîmes,

d'argent, d'or et de chevaux et autres animaux. Dans une transaction entre Croisés, en revanche, ce sont des marcs d'argent qui sont proposés à Tancrède pour la garde du château commandant l'accès à la porte d'Antioche et, après la bataille qui opposa les Croisés à l'armée de secours égyptienne, Robert Courteuse achète également en marcs d'argent l'étendard de « l'amiral de Babylone » qu'il remet au patriarche, alors que son épée est payée en besants par un croisé, comme l'avaient été le baudrier et le fourreau du chef « Chigian » à Antioche. Il est en effet éclairant de relever les personnes qui manient les différentes espèces et les lieux où elles sont mentionnées. Foucher de Chartres est sensible à la distribution par l'empereur byzantin de monnaies à son effigie, des monnaies d'or mais aussi de bronze appelées *tartarons*. L'anonyme ne cite pas ces *tartarons* et les hyperpères n'apparaissent qu'en une occasion, devant Antioche, entre les mains des autochtones, Syriens et Arméniens de tradition byzantine. C'est aussi à partir d'Antioche qu'apparaissent les besants, entre les mains des Turcs, ou plutôt sur leurs dépouilles puisque les Croisés découvrent avec surprise des inhumations habillées avec vêtements, besants d'or, arcs, flèches et autres instruments (*simulque illis consepelierunt pallia, bisanteos aureos, arcus, sagittas et alia plurima instrumenta que nominare nequimus*). Des besants, pliés, et des pierres précieuses sont également avalés par leurs adversaires avant la bataille de Ma'arrat, en juin 1098, et les Croisés les trouvent en ouvrant leurs cadavres ainsi que les corps des prisonniers qui furent exécutés pour cette raison, selon Guillaume de Tyr. Il s'agit là, en effet, d'un épisode impressionnant que rapportent tous les récits de la première Croisade. C'est donc bien du côté de leurs adversaires « turcs » et « arabes » que circulent les besants d'or et la preuve en est encore fournie par la comparaison des textes concernant le tribut du roi de Tripoli qui selon l'anonyme s'élevait à 15 000 besants et selon Raimond d'Aguilers à 15 000 pièces d'or sarrazines (*aureos monetae saracena*), mention suivie de la célèbre glose qui décrit le système monétaire des Croisés *valebat unus aureus... eo tempore octo vel novem solidos monetae nostri exercitus. Erat haec nostra moneta nostra Pictavini, Cartenses, Manses, Luccenses, Valenziani, Melgorienses et duo Pogesi pro uno istarum*. Cette évaluation s'écarte de celle qui est indiquée pour l'hyperpère, mais celle-ci reste difficile à interpréter : 8 hyperpères pour 120 sous donnent une valeur de 15 s. à l'hyperpère qui donnerait un ratio or argent de 24, deux fois trop élevé si on se fonde sur le poids de fin des deniers des Croisés¹ ! Dans tous les cas, hyperpère et besant sont tous deux cités et donc clairement différenciés dans ce texte, avec des valeurs apparemment différentes et en relation avec des populations différentes. Le besant, monnaie arabe, se distingue ainsi de l'hyperpère byzantin, beaucoup plus rarement cité, chez les chroniqueurs de la première Croisade. Il est donc probable que dès cette date il ne désignait pas spécifiquement la monnaie byzantine en occident, mais au contraire une monnaie arabe.

1. L'écart entre 8 ou 9 sous pour le besant chez Raimond d'Aguilers face à 15 s. pour un hyperpère correspond à celui qu'on observe dans l'évaluation des poules durant le siège d'Antioche : 15 s. pour l'anonyme face à 8 ou 9 sous pour Raimond d'Aguilers, est-ce une simple coïncidence ?

Émissions de deniers d'or (aurei) en Occident jusqu'au XIII^e siècle

Le travail d'A. Reverchon a également incité à reprendre le dossier des *aurei* de monnaie locale dont quelques 8 exemplaires ont été retrouvés pour l'Angleterre des IX^e-XI^e s.¹, un peu plus pour la Germanie² (Cologne, Mayence, Trèves, Liège, Utrecht Metz, Osnabrück, Münster...) mais à des dates qui vont du couronnement de l'empereur Henri II (1002-1014) jusqu'au XIII^e s. comme l'exemplaire de l'évêque de Metz, Jacques de Lorraine (1239-1260). Ces pièces sont en revanche rarissimes pour la France³ et inconnues pour l'Italie. Elles reprennent les types des deniers d'argent (et même leurs coins pour un exemplaire de Brunon à Trèves). On peut les reconnaître dès 1070 et 1080 à Schaffouse dans les *aureos ... quorum 20 unciam faciunt*, ce qui les rapproche du poids des *aurei* de Saint Pierremont dont 4 équivalent à un besant en 1095. À Engelberg (diocèse de Constance) on trouve encore en 1122 un *aureus nummus ponderis Turicensis monete*. Mais à Muri (Suisse) en 1089 les deniers d'or pèsent le poids de 2 1/2 deniers d'argent de Zurich (*eo pacto ut... aureus nummus qui duos nummos et dimidium monete de Thurego appendet persolvatur*). À Nantes apparaissent dès 1088-1099 des versements de *denarios aureos de tuo episcopatu* et en 1104 l'évêque Benoît y perçoit comme cens un *auri pondus unius cenomanensis denarii* qui dans la confirmation de 1115 par l'évêque Brice se transforme en 2 deniers de bon or et du poids de 2 deniers du Mans. Il s'agit aussi probablement de monnaie à type local pour le besant versé à Saint-Corneille de Compiègne depuis 1125 comme cens à Ponthion par le chapitre de Châlons, ce besant d'or pesant 3 deniers obole de la monnaie de Châlons. En dehors de ces exemples, il semble que les *aurei* sont plutôt des piécettes, de module et sans doute de poids comparables à ceux des deniers.

Les mentions sont plus nombreuses en Germanie et des *goslariorum auri* sont cités jusqu'à Lausniz (Thuringe) en 1137, mais la plupart des attestations se situent en Rhénanie au XII^e s. Chez les Prémontrés de Höningen (diocèse de Worms) un *aureus Wormaciensis nummus* est cité en 1143 et peut-être dès 1123 et, entre 1124 et 1135 déjà, le *nummus auri bisanti* que versent les Prémontrés à l'évêque de Cambrai devient un *aureus nummus Antverpiensis monete*. Du Cange cite aussi pour 1124 un *denarius auri Leodiensis monete*. *Et debent esse dicti denarii ejusdem magnitudinis sicut Leodiensis monete denarii* précise une charte de 1240 du Val Notre-Dame. En 1173 à Louvain l'Hôpital verse un *aureus denarius Lovaniensis monete*. On rencontre à Mont-Saint-Jean (diocèse de Liège) un *denarius coloniensis monete* en 1144. Le versement de Rommersdorf (diocèse de Trèves) en 1117 est constitué d'un *nummus aureus* et il est ensuite précisé en 1179 qu'il s'agit d'un *aureus coloniensis monete* et, en 1231, à Lippstadt, l'église Saint-Patrocle de Soest, siège d'un atelier monétaire, doit verser au Mariengrab de Cologne *unum aureum ponderis susatensis monete*. On peut penser que les monnayeurs de Worms ou de Strasbourg qui, selon des règlements de 1150 ou 1165, versent des deniers d'or à leur entrée en fonction les frappent eux-mêmes.

1. M. Blackburn, « Gold in England during the Age of Silver (Eighth-Eleventh Centuries) », dans J. Graham-Campbell, G. Williams (éd.), *Silver Economy in the Viking Age*, Walnut-Creek, 2007, p. 51-98.
2. K. Kennepohl, « Goldzahlungen in Westfalen im 11. bis 13. Jahrhundert », *HBN*, 3 (1949), p. 15-20.
3. A. Blanchet, « Le denier et l'obole d'or redevances médiévales », dans *Mélanges Clovis Brunel*, Paris, 1955, I, p. 147-151.

Les mentions aux XII^e et XIII^e s. d'équivalences de *nummi aurei* à 8 puis 12 deniers des monnaies de Munster, Cologne, Worms, Spire, Coblenz, Metz, Ratisbonne... correspondent aussi très probablement à la fabrication de deniers d'or locaux. Ces *aurei* locaux ont donc constitué une réalité assez largement diffusée dans le monde médiéval, dépassant peut-être le cadre qui était principalement le leur, celui des versements symboliques et recognitifs pour atteindre une certaine fonction économique (au moins de thésaurisation) puisque c'est en ce sens qu'A. Reverchon interprète les données tardives de l'inventaire des 9 sacs de monnaie de l'abbé de Saint-Symphorien de Metz en 1365 qui comportait des *parvi denarii mettenses aurei* à côté des 12 *aurei mettenses* qui, selon lui, pouvaient désigner les florins qui y étaient alors frappés.